

## **Contribution du bureau du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin à l'enquête publique concernant le Projet CIVB.**

Le PNR soucieux du développement de ce territoire ne peut qu'être mobilisé pour accompagner des projets qui se veulent innovants et qui ont pour ambition la valorisation des ressources locales.

Dans le cas du projet CIVB, considérant que la quantité de biomasse brute nécessaire à l'alimentation de l'usine de fabrication de pellets torréfiés est définitivement arrêtée à 113 000 tonnes annuelles (quantité qui nous semble raisonnable), composées de 50% maximum de souches et rémanents pour la période 2018/2038 dont 30 000 tonnes maximum, prélevées sur le territoire du PNR équitablement réparties géographiquement et qualitativement (à ce jour le plan d'approvisionnement prévisionnel est en cours de finalisation avec l'industriel).

Sur ces bases :

- Nous proposons la création d'un LABEL PNR des bonnes pratiques de sylviculture (conditions d'un maintien de la fertilisation des sols avant remise en exploitation).
- Nous demandons le suivi scientifique des sols déssouchés pendant une période minimum de 5 ans.
- Nous demandons un suivi annuel précis des approvisionnements (par une structure désignée paritairement).

Dans ces conditions le projet CIVB sera compatible avec le projet de charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Le PNR Millevaches est disponible pour apporter toutes ses compétences, connaissances et analyses à l'ensemble des partenaires (professionnels, environnementaux, territoriaux.....) pour s'assurer du respect des normes environnementales et de la viabilité du montage industriel et économique du projet, de sa conception à son cycle d'exploitation.

Nous tenons à préciser que le Conseil Scientifique du PNR a été mobilisé depuis près d'un an sur ce dossier afin d'étudier les documents disponibles relatifs au projet, et d'éclairer les instances du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin en charge de ce dossier.